

# AVIS d'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL d'URBANISME DE LA COMMUNE D'ABJAT/BANDIAT, MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE NONTRON, MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PIEGUT PLUVIERS, MODIFICATIONS N° 3 ET 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE ST MARTIAL DE VALETTE

Le public est informé que par arrêté n° AR 2018.009 du 10/07/2018, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur les projets de modification des Plans Locaux d'Urbanisme des communes d' Abjat/Bandiat, Nontron, Piégut Pluviers et Saint Martial de Valette.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de **31 (trente et un) jours consécutifs du 8 août 2018 au 7 septembre 2018 inclus.**

Ont été désignés par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux :

Monsieur Henry-Jean FOURNIER en qualité de président de la commission d'enquête et Messieurs Jacques FAURE et Paul JEREMIE en qualité de membres titulaires.

L'enquête se déroulera dans les mairies d'ABJAT/BANDIAT, NONTRON, PIEGUT PLUVIERS et ST MARTIAL DE VALETTE. Le dossier sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Dans chaque mairie, le public pourra prendre connaissance du dossier correspondant et consigner ses observations, propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur ou par courrier électronique aux adresses suivantes :

Pour la modification n°4 du PLU d'ABJAT sur BANDIAT :  
Mairie d'Abjat/Bandiat Le Bourg 24300 ABJAT/BANDIAT – [epplu.abjat@gmail.com](mailto:epplu.abjat@gmail.com)

Pour la modification n°2 du PLU de NONTRON :  
Mairie de Nontron place Alfred Agard 24300 NONTRON – [epplu.nontron@gmail.com](mailto:epplu.nontron@gmail.com)

Pour la modification n°3 du PLU de PIEGUT PLUVIERS :  
Mairie de Piégut Pluviers place Yves Massy 24360 PIEGUT PLUVIERS – [epplu.piegut@gmail.com](mailto:epplu.piegut@gmail.com)

Pour les modifications n°3 et 4 du PLU de SAINT-MARTIAL de VALETTE :  
Mairie de St Martial de Valette Le Bourg 24300 St Martial de Valette - [epplu.stmartial@gmail.com](mailto:epplu.stmartial@gmail.com)

Pendant toute l'enquête, les dossiers seront également disponibles sur le site internet de la CCPN à l'adresse suivante : [www.perigord.nontronnais.fr](http://www.perigord.nontronnais.fr)

Dans chaque mairie, un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions écrites et orales, selon le calendrier suivant :

Mairie ABJAT/BANDIAT	Mairie NONTRON	Mairie PIEGUT-PLUVIERS	Mairie ST MARTIAL de VALETTE
Jeudi 9 août de 9h à 12h	Mercredi 8 août de 9h à 12h	Mercredi 8 août de 9h30 à 12h30	Mercredi 8 août de 9h à 12h
Mardi 28 août de 9h à 12h	Mardi 28 août de 14h à 17h	Jeudi 23 août de 14h à 17h	Jeudi 23 août de 9h à 12h
Vendredi 7 septembre de 9h à 12h	Lundi 3 septembre de 9h à 12h	Vendredi 7 septembre de 14h à 17h	Mardi 28 août de 9h à 12h
	Vendredi 7 septembre de 14h à 17h		Vendredi 7 septembre de 14h à 17h

Un exemplaire de l'ensemble des rapports et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposé au siège de la communauté de communes, ainsi qu'une copie des parties les concernant dans les mairies d'Abjat/Bandiat, Nontron, Piégut Pluviers et St Martial de Valette et sur le site internet : [www.perigord-nontronnais.fr](http://www.perigord-nontronnais.fr) pour y être tenues à la disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique la modification n°4 du PLU d'Abjat/Bandiat, la modification n°2 du PLU de Nontron, la modification n°3 du PLU de Piégut Pluviers et les modifications n°3 et 4 du PLU de St Martial de Valette, éventuellement modifiées pour tenir compte des avis qui auraient été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, seront soumises à la délibération du conseil communautaire.

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais.